

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Joliette, tenue le mardi 25 mars 2025 à 8 h au lieu habituel des rencontres, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Dauphin, mairesse de Notre-Dame-des-Prairies, et Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc Bellerose, préfet et maire de Joliette.

Est absent, Monsieur Alain Bellemare, maire de Saint-Paul.

Est également présente, Madame Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette.

CA036-03-2025**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par Madame Suzanne Dauphin que l'assemblée débute à 8 h 00.

CA037-03-2025**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE***
- 2. *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***
- 3. *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025***
- 4. *ADMINISTRATION***
 - 4.1 *Embauche – Poste de technicien(ne) en administration - Comptabilité***
- 5. *AMÉNAGEMENT***
 - 5.1 *Avis de conformité – Règlement 2025-446 – Ville de Crabtree***
- 6. *GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES***
 - 6.1 *Prolongation de probation – Poste de chef d'équipe - Écocentre***
- 7. *TRANSPORT***
- 8. *DÉVELOPPEMENT***
- 9. *VARIA***
- 10. *QUESTIONS DU PUBLIC***
- 11. *LEVÉE DE LA RENCONTRE***

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

CA038-03-2025 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Sur la proposition de Madame Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 février 2025 soit adopté.

4. ADMINISTRATION

CA039-03-2025 4.1 EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a revu ses besoins en ce qui concerne le département de la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire créer un poste de technicien(ne) en administration au département de la comptabilité à temps partiel et avoir une ressource pour celui-ci;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne et à l'externe de ce poste;

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits budgétaires;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la réception des curriculums vitae et des entrevues, madame Darie Bruneau s'est démarquée et est recommandée par l'administration pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances et l'expérience de madame Darie Bruneau répondent aux exigences du poste.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Robert Bibeau, et unanimement résolu :

1. De procéder à la nomination de madame Darie Bruneau au poste de technicienne en administration, au département de la comptabilité, à titre d'employé régulier à temps partiel;
2. Que son taux horaire soit fixé selon la convention collective à la classe 6, échelon 1;
3. Que sa date d'embauche soit fixée au 24 mars 2025;
4. Qu'une période de probation de six (6) mois soit décrétée;
5. De transmettre une copie de la présente résolution à madame Darie Bruneau, au service de la comptabilité et au syndicat SCFP-section locale 5215.

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

5. AMÉNAGEMENT

CA040-03-2025 5.1. AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2025-446 – VILLE DE CRABTREE

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Crabtree peut modifier son règlement de zonage numéro 2024-421 conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2025-446 vise à modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2024-421 afin d'autoriser les maisons implantées de façon contiguë;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste de la MRC de Joliette a examiné le règlement de la Ville de Crabtree;

CONSIDÉRANT QU' il s'applique à la grille des spécifications de la zone H4-5 du territoire de ladite ville;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Joliette et le document complémentaire (règlement 469-2019) ne traitent pas des dispositions du règlement numéro 2025-446.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Suzanne Dauphin, il est unanimement résolu que :

1. le Conseil de la MRC de Joliette, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement numéro 2025-446 de la Ville de Crabtree puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CA041-03-2025 6.1. PROLONGATION DE PROBATION – POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE - ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Samuel Goyette, au poste de chef d'équipe à l'écocentre, en date du 9 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'embauche, une période de probation de six (6) mois a été décrétée;

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE**

- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Goyette a dû s'absenter à quelques reprises depuis son embauche et qu'à cet égard, sa période de probation a dû être prolongée pour une période de six (6) mois additionnels le 8 octobre 2024, afin de permettre à son supérieur de pouvoir l'évaluer adéquatement;
- CONSIDÉRANT QU'** en date de ce jour, les absences de monsieur Goyette ont entravé l'atteinte d'une période cumulative de six (6) mois dans l'exercice de ses fonctions, rendant ainsi l'évaluation de son travail difficile à établir de façon appropriée;
- CONSIDÉRANT QUE** pour ces raisons, son supérieur recommande de prolonger sa fin de probation pour une période de trois (3) mois.
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Robert Bibeau, et unanimement résolu :
1. De prolonger la probation de monsieur Samuel Goyette pour une durée de trois (3) mois ou l'équivalent en heures pour le poste de chef d'équipe à l'écocentre;
 2. De transmettre copie de la présente résolution à monsieur Goyette, au service de la comptabilité et au SFCP – section locale 5215.

7. TRANSPORT

8. DÉVELOPPEMENT

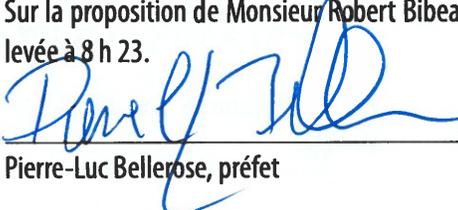
9. VARIA

10. QUESTIONS DU PUBLIC

CA042-03-2025

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Robert Bibeau, il est unanimement résolu que la rencontre soit levée à 8 h 23.


Pierre-Luc Bellerose, préfet


Nancy Fortier, directrice générale et
Greffière-trésorière